



PLAN D'INTERVENTION

pour un climat scolaire bienveillant et sécuritaire



Centre de formation
PROFESSIONNELLE VAL-D'OR

REMERCIEMENTS

Merci aux personnes suivantes qui ont spécialement contribué à la production de ce plan d'intervention pour un climat scolaire bienveillant et sécuritaire :

- Madeleine Desforges, secrétaire
- Jean Lecours, enseignant
- Andrée-Anne Lemay, technicienne en travail social
- Mylène Massé, technicienne en travail social
- Stéphane Petit, technicien en loisir
- Pamela Poirier, conseillère pédagogique
- Lyne René, enseignante et responsable de la coordination du projet
- Jason Yergeau, directeur

Mot de la direction

Il me fait plaisir de vous présenter le plan d'intervention pour un climat scolaire bienveillant et sécuritaire du Centre de formation professionnelle Val-d'Or. Je tiens tout d'abord à remercier toute l'équipe qui a travaillé à la réalisation de ce guide. Il s'agit d'un outil très complet et pertinent pour l'ensemble des membres du personnel. L'implication de tous est d'ailleurs la clé pour réussir à maintenir le climat de bienveillance dans le Centre. Bonne lecture!

Jason Yergeau, directeur

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PORTRAIT DU CFP VAL-D'OR	
PLAN D'INTERVENTION ET SES 9 ÉLÉMENTS (ART. 75.1 LIP)	4
1. ANALYSE DE SITUATION	5
2. MESURES DE PRÉVENTION	12
3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT	14
4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT	18
5. ACTIONS À PRENDRE	20
6. CONFIDENTIALITÉ	21
7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT	22
8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES	23
9. SUIVI	24
RÉFÉRENCES	26

INTRODUCTION

INTENTIONS ET OBJECTIFS DU PLAN D'INTERVENTION

Le Centre de formation professionnelle Val-d'Or tient à offrir à sa communauté éducative un milieu de vie sain et sécuritaire, où chacun peut s'épanouir, se développer et se former, que ce soit dans les murs du centre ou dans les autres milieux de formation. Il souhaite également assurer un climat où sont absentes toutes formes de violence ou d'intimidation et assurer un climat favorable à l'apprentissage et au développement des compétences.

Ce plan d'intervention présente des informations utiles et nécessaires aux élèves, aux enseignants, aux intervenants ainsi qu'aux parents, pour les soutenir dans les situations d'intimidation ou de violence, avec l'aide des neuf éléments suivants :

- Analyse de situation;
- Mesures de prévention;
- Collaboration des parents;
- Modalités pour signaler un événement;
- Actions à prendre;
- Confidentialité;
- Mesures de soutien ou d'encadrement;
- Sanctions disciplinaires;
- Suivi.

Le partage d'un langage commun, d'informations pertinentes et claires quant aux rôles de chacun ainsi qu'une meilleure compréhension des processus sont essentiels pour faciliter la résolution d'une situation de violence ou d'intimidation dans le respect des besoins des personnes impliquées.

PORTRAIT DU CFP VAL-D'OR

Le Centre de formation professionnelle Val-d'Or est reconnu pour son expertise minière et est un acteur incontournable de la formation dans son milieu. Dix programmes d'études mènent à un diplôme d'études professionnelles (DEP), ainsi que trois programmes d'études conduisent à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Tous ces programmes sont sanctionnés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et répondent aux exigences des entreprises d'aujourd'hui. Ces programmes sont regroupés dans les six secteurs d'activités suivants :



- Administration, commerce et informatique : secrétariat, secrétariat médical, secrétariat juridique et vente-conseil et représentation;
- Bâtiment et travaux publics : dessin de bâtiment
- Entretien d'équipement motorisé : mécanique automobile et carrosserie
- Fabrication mécanique : dessin industriel
- Soins esthétiques : coiffure
- Mines et travaux de chantier : traitement du minerai, extraction du minerai, forage au diamant et forage et dynamitage

Le Centre national des mines offre quatre programmes d'études, soit Conduite de machines de traitement du minerai, Extraction du minerai, Forage au diamant et Forage et dynamitage. Le Centre national des mines est reconnu par les partenaires miniers, que ce soit aux niveaux local, national et international. Il collabore à la formation pratique des élèves en les accueillant dans leurs usines de traitement du minerai et leurs exploitations souterraines ou à ciel ouvert. Des formations sur mesure sont offertes par le Service aux entreprises, notamment la Formation modulaire du travailleur minier (FMTM) et la Formation des formateurs, permettant également aux organisations de rehausser les compétences des travailleuses et travailleurs du secteur minier.

Le Service aux entreprises offre de la formation clé en main aux individus et sur mesure adaptée à chaque entreprise de la région, du Québec, du Canada et celles opérant à l'international. Il offre des services d'évaluation des travailleurs, de consultation et d'analyse des besoins de l'entreprise dans le but de favoriser le développement des compétences des travailleuses et travailleurs. Faisant partie d'un vaste réseau de collaborateurs et d'experts en formation à la grandeur du Québec, le Service aux entreprises organise et offre des activités de formation dans de nombreux secteurs d'activité en faisant appel à son réseau que ce soit aux niveaux professionnel, collégial ou universitaire. De plus, il est possible pour la population de suivre une panoplie de cours et de perfectionnement.

SITUATION ACTUELLE

Prônant les valeurs de respect, d'équité, de justice, d'engagement et d'intégrité, plus d'une centaine d'employés œuvrant au sein de l'établissement travaillent en ce sens. C'est en diplômant près de 400 élèves par année que le centre contribue à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. En effet, en plus de l'apprentissage des compétences spécifiques au programme par le savoir et le savoir-faire, le Centre de formation professionnelle Val-d'Or a à cœur le développement du savoir-être des élèves par la mise en place des profils d'employabilité.

Soucieux du bien-être de ses élèves et de ses employés, le CFP Val-d'Or est à pied d'œuvre pour se doter d'un plan d'intervention c'est pourquoi un portrait juste de sa situation devra être établi sous peu. Pour ce faire, nous proposons d'utiliser les outils suivants pour faire une collecte d'information.

favoriser le développement des compétences des travailleuses et travailleurs. Faisant partie d'un vaste réseau de collaborateurs et d'experts en formation à la grandeur du Québec, le Service aux entreprises organise et offre des activités de formation dans de nombreux secteurs d'activité en faisant appel à son réseau que ce soit aux niveaux professionnel, collégial ou universitaire. De plus, il est possible pour la population de suivre une panoplie de cours et de perfectionnement.

PLAN D'INTERVENTION ET SES 9 ÉLÉMENTS (ART. 75.1 LIP)



1. ANALYSE DE SITUATION

1. ANALYSE DE SITUATION

2. MESURES DE PRÉVENTION
3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT
4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT
5. ACTIONS À PRENDRE
6. CONFIDENTIALITÉ
7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT
8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES
9. SUIVI

DÉFINITIONS

Afin de bien cerner la problématique de l'intimidation, le CFP Val-d'Or s'est doté des définitions suivantes. En effet, il est important de faire une distinction entre les différents concepts abordés dans le plan d'intervention, notamment entre la violence et l'intimidation.

RESPECT D'AUTRUI : Langage exempt de toute forme de messages obscènes, diffamatoires, blasphématoires (sacrer) et/ou discriminatoires (racisme, homophobie, sexisme, vulgarité). Langage verbal et non verbal exempt de toute forme d'intimidation et de harcèlement envers les autres. La personne respectueuse s'abstient, en tout temps, d'avoir recours à la violence physique.

VIOLENCE : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

CYBERINTIMIDATION : Le fait de s'exprimer en utilisant le courriel, le téléphone cellulaire, le message texte et les médias sociaux pour menacer, harceler, embarrasser, exclure du groupe, briser une réputation.

CONFLIT : Opposition entre deux ou plusieurs personnes, élèves ou adultes. Un conflit n'est ni bon ni mauvais, c'est la manière de le gérer qui peut entraîner de la violence ou de l'intimidation. Cette opposition survient lorsque ces personnes ne partagent pas le même point de vue. Le conflit oppose généralement des personnes qui possèdent le même niveau de force et de pouvoir.

SIRI

Pour qu'une situation de violence soit considérée comme étant une situation d'intimidation, quatre caractéristiques doivent être prises en considération. C'est pourquoi nous utilisons l'acronyme SIRI :

- **S**entiment de détresse;
- **I**ntention ou non de faire du tort;
- **C**aractère **r**épétitif;
- **I**négalité des rapports de force.

ANALYSE DE LA SITUATION

1. ANALYSE DE SITUATION

2. MESURES DE PRÉVENTION
3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT
4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT
5. ACTIONS À PRENDRE
6. CONFIDENTIALITÉ
7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT
8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES
9. SUIVI

Voici un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit.

CRITÈRES	CAS D'INTIMIDATION	CAS DE CONFLIT
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été mis dans l'impuissance. L'élève qui intime sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation).	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

2. MESURES DE PRÉVENTION

1. ANALYSE DE SITUATION
2. MESURES DE PRÉVENTION
3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT
4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT
5. ACTIONS À PRENDRE
6. CONFIDENTIALITÉ
7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT
8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES
9. SUIVI

Voici les mesures de prévention qui seront appliquées au CFP Val d'Or :

1. Accueillir chaque cohorte au centre de formation en leur donnant des ateliers sur les règles de vie et les normes et modalités dans les premiers jours de leur formation. Ces ateliers sont disponibles sur Teams dans le canal 040-CFP-Val-d'Or ainsi que dans le canal 040-Élèves. Le projet éducatif du centre est également disponible dans le canal 040-CFP-Val-d'Or.
2. Faire la distinction entre les termes suivants :
 - Violence;
 - Intimidation;
 - Cyberintimidation;
 - Sexisme;
 - Racisme;
 - Homophobie;
 - Toutes autres formes.
3. Parler régulièrement de respect et de bienveillance. Valoriser la diversité, développer la tolérance envers les autres.
4. Établir des relations harmonieuses, autant entre les membres du personnel, qu'entre le personnel et les élèves, ainsi qu'entre élèves.
5. Prendre les devants auprès des élèves :
 - Démontrer son intérêt, sa disponibilité;
 - Démontrer que le jeune peut compter sur nous;
 - Exprimer nos inquiétudes.
6. Avoir une équipe mobilisée :
 - Instaurer une culture de dénonciation de comportements violents et/ou douteux;
 - Chaque secteur a sa « sentinelle » (intervenantes ciblées) de référence.
7. Organiser des activités rassembleuses.
8. Tenir des rencontres d'équipe pour assurer la constance et la

2. MESURES DE PRÉVENTION

1. ANALYSE DE SITUATION

2. MESURES DE PRÉVENTION

3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT

4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT

5. ACTIONS À PRENDRE

6. CONFIDENTIALITÉ

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

9. SUIVI



MOYENS DE PRÉVENTION

Comme moyen de prévention, les enseignants rencontrent régulièrement leurs élèves en tutorat afin de valider leur bien-être. De plus, mensuellement, une rencontre de suivi d'élèves a lieu.

Lors des rencontres de tutorat, questionner l'élève sur sa relation avec les autres élèves, les enseignants et les autres membres du personnel. Connaître leur sentiment en classe et hors de la classe (par exemple : Est-ce que tout va bien à la maison?).

Le tutorat est une relation formative entre un enseignant, le tuteur, et un apprenant. Le tuteur est responsable d'assurer un suivi particulier auprès des élèves qui lui sont attribués.

Lors des rencontres de suivi d'élèves, tenir informés les autres participants (direction, enseignants, intervenante) des situations particulières vécues par l'élève afin de mieux faire le suivi (confidentialité, éthique).

3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT

1. ANALYSE DE SITUATION

2. MESURES DE PRÉVENTION

3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT

4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT

5. ACTIONS À PRENDRE

6. CONFIDENTIALITÉ

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le plan d'intervention pour un climat bienveillant et sécuritaire vise à favoriser la collaboration de la famille immédiate dans l'élaboration d'un climat bienveillant et sécuritaire pour l'apprenant. Ce plan d'intervention sera à la disposition de tous sur la plateforme Web du Centre de formation professionnelle Val-d'Or, ainsi qu'à l'accueil du centre en format papier.

Le Centre de formation professionnelle Val-d'Or fait partie du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois. Les élèves sont donc considérés comme étant à l'école lorsqu'ils bénéficient de services offerts par le centre de services scolaire et de ses établissements, en vertu de la LIP (Loi sur l'instruction publique), c'est-à-dire :

- À l'intérieur de l'établissement scolaire et en entreprise lors des stages;
- Sur les terrains extérieurs;
- Dans les services de transport scolaire organisés par le centre de services scolaire (transport en commun, société de transport par autobus, etc.);
- Dans les lieux de restauration et d'hébergement organisés par le centre de services scolaire.

Bien que le Web ne constitue pas en soi un lieu physique rattaché à l'école, il demeure un endroit où les élèves se rencontrent et socialisent. Donc, ce qui a été commencé en ligne peut se répercuter sur la vie scolaire et, ainsi, grandement affecter les élèves impliqués et tous les témoins. Il est aujourd'hui d'usage que l'école intervienne sur les problèmes qui se produisent sur le Web, lorsque ceux-ci ont des répercussions sur la vie des élèves à l'école, tout comme elle doit

3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT

1. ANALYSE DE SITUATION
2. MESURES DE PRÉVENTION
- 3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT**
4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT
5. ACTIONS À PRENDRE
6. CONFIDENTIALITÉ
7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT
8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES



Le plan d'intervention pour un climat bienveillant et sécuritaire sert tout d'abord à informer la famille immédiate grâce à une publication accessible à tout moment, incluant les évaluations des intervenants et du protocole en cas de situation d'intimidation ou de violence, de la démarche à suivre et de la confidentialité dans ces cas. La famille immédiate impliquée peut être assurée du grand professionnalisme de l'équipe d'intervention et des intervenantes qui a un protocole déjà établi, constitué d'étapes spécifiques à respecter. Le proche fait bien sûr partie de la solution, tout en étant impliqué dans le soutien et l'écoute de l'élève.

La famille immédiate et les proches sont des partenaires précieux et font partie de la solution lorsqu'il faut agir pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. C'est ensemble que nous pouvons réussir.

4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT

1. ANALYSE DE SITUATION
2. MESURES DE PRÉVENTION
3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT

4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT

5. ACTIONS À PRENDRE
6. CONFIDENTIALITÉ
7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT
8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES
9. SUIVI

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION :

- Toute personne, victime ou témoin d'une situation de violence ou d'intimidation, peut la signaler en remplissant la fiche de signalement prévue à cet effet. La fiche de signalement sera ensuite transmise aux directions.
- La fiche de signalement sera disponible auprès des intervenantes.

5. ACTIONS À PRENDRE

1. ANALYSE DE SITUATION
2. MESURES DE PRÉVENTION
3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT
4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT

5. ACTIONS À PRENDRE

6. CONFIDENTIALITÉ
7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT
8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES
9. SUIVI



Pour mettre fin à la violence et à l'intimidation, nous préconisons la prévention. Toutefois, lorsque nécessaire, des stratégies sont mises en œuvre pour mettre fin aux actes inacceptables.

STOPPER LA VIOLENCE EN 5 ÉTAPES

1. Mettre fin au comportement

- Exiger l'arrêt du comportement;
- S'assurer que les témoins prennent acte de l'intervention.

2. Nommer le comportement

- Mettre un nom sur le comportement observé en s'appuyant sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité du centre;
- Nommer l'effet possible d'un tel acte sur les individus.

3. Orienter l'élève vers les comportements attendus

- Formuler le comportement attendu;
- Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leurs activités.

4. Effectuer une évaluation sommaire auprès de l'élève qui en est victime

- Évaluer sommairement s'il s'agit d'une situation de violence ou d'intimidation et, si c'est le cas, informer l'élève qui en est victime que des actions seront posées pour y mettre fin;
- Informer l'élève qui a posé le geste qu'un suivi sera fait;
- Au besoin, assurer la protection de l'élève qui en est victime;
- L'inviter à revenir nous voir si la situation se reproduit.

5. Consigner et transmettre

- Déclarer la situation selon les modalités établies dans le centre, en tout respect des règles de confidentialité si l'évaluation sommaire nous indique qu'il peut s'agir d'une situation de violence ou d'intimidation.

6. CONFIDENTIALITÉ

1. ANALYSE DE SITUATION
2. MESURES DE PRÉVENTION
3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT
4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT
5. ACTIONS À PRENDRE

6. CONFIDENTIALITÉ

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT
8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES
9. SUIVI

Tout signalement doit être traité dans la plus grande confidentialité et dans le respect des personnes concernées. Cette responsabilité est partagée entre la direction et tout le personnel ayant contribué à la collecte de l'information ou à l'application des interventions.

Nous avons recours à des autorisations de partage d'information, en cas de besoin.

Si une personne désire dénoncer l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation de façon anonyme, nous respecterons son choix, sauf si cela comporte un danger pour elle-même ou pour les autres.

Pourquoi les élèves ne dénoncent-ils pas?

- Ce qui se passe dans le centre reste au centre (omerta);
- Crainte de représailles;
- Sentiment d'embarras, de honte;
- Croyance qu'ils peuvent eux-mêmes régler la situation;
- Impression qu'il s'agit d'un incident mineur;
- Banalisation à la suite de la fréquence des gestes posés.

Pourquoi la confidentialité?

- Assurer la sécurité des élèves impliqués;
- Favoriser le dévoilement de la situation, en toute confiance.

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

1. ANALYSE DE SITUATION

2. MESURES DE PRÉVENTION

3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT

4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT

5. ACTIONS À PRENDRE

6. CONFIDENTIALITÉ

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

9. SUIVI

Le personnel du centre pourrait prendre contact avec un policier éducateur selon la situation.

L'auteur de l'acte pourrait avoir un suivi à court, moyen ou long terme, selon la situation.

La victime pourrait avoir un suivi selon la situation et ses impacts.

L'élève témoin pourrait avoir un suivi selon la situation et ses impacts.

La victime et le témoin pourraient bénéficier des mesures d'encadrement suivantes :

- Surveillance accrue;
- Référence aux services d'aide du centre ou auprès des partenaires;
- Démarches d'accompagnement : règles de vie et protocole d'intervention;
- Soutien individuel pour outiller les victimes, les témoins et les auteurs;
- Mise en place d'un accompagnement personnalisé.

COORDONNÉES DE NOS INTERVENANTES :

Il est possible de consulter le site internet du CFP Val-d'Or : <http://www.cfpvaldor.qc.ca/eleve-du-cfp> afin de découvrir les coordonnées de notre équipe d'intervenantes.

POUR DU SOUTIEN :

- Ligne Parents – 1 800 361-5085 – www.ligneparents.com
- Jeunesse j'écoute – 1 800 668-6868 – www.jeunessejecoute.ca
- Tel-Jeunes – 1 800 263-2266 – www.teljeunes.com
- Aidez-moi SVP - cyberintimidation – www.AidezMoiSVP.ca
- Sport'Aide – 1 833 211-AIDE (2433) – <https://sportaide.ca/besoin-daide/>
- Interligne (Gai Écoute) – 1 888 555-1010 – <https://interligne.co>
- Votre CLSC – <http://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/clsc/>
- Ligne 811 - Info social

POUR EN SAVOIR PLUS :

Ministère de l'Éducation www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

1. ANALYSE DE SITUATION
2. MESURES DE PRÉVENTION
3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT
4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT
5. ACTIONS À PRENDRE
6. CONFIDENTIALITÉ
7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

9. SUIVI



LÉGÈRE ACTES DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

- Avertissement verbal;
- Discussion;
- Rencontre et suivi avec l'intervenante;
- Informer de la gradation des conséquences si le comportement se poursuit;
- Communication/rencontre avec les parents (pour les mineurs seulement);
- Retrait de la classe.

MODÉRÉE À GRAVE ACTES RÉCURRENTS OU SÉVÈRES DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

- Retour à la maison;
- Plan d'amélioration;
- Contrat de comportement;
- Rencontre et suivi avec l'intervenante;
- Rencontre avec la direction;
- Rencontre avec un policier éducateur;
- Suspension;
- Expulsion;
- Réintégration conditionnelle.

Sanctions possibles :

- Selon la gravité/récidive du geste;
- Selon les interventions faites à la section 5;
- Selon le jugement de la personne qui intervient dans une intention éducative.

9. SUIVI

1. ANALYSE DE SITUATION
2. MESURES DE PRÉVENTION
3. COLLABORATION DE L'ENTOURAGE IMMÉDIAT
4. MODALITÉS POUR SIGNALER UN ÉVÉNEMENT
5. ACTIONS À PRENDRE
6. CONFIDENTIALITÉ
7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT
8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

9. SUIVI

Si l'événement est un conflit plutôt qu'un acte d'intimidation, de violence ou autre, il sera traité selon les règles de conduite de l'école et selon les besoins de la situation. La direction doit être informée des manquements majeurs concernant l'intimidation et la violence.

En tout temps, la direction est responsable du suivi de la situation. Elle peut mandater une personne responsable d'assurer la coordination des actions qui sont mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée. Elle peut également donner des mandats clairs à des membres de son équipe en mettant ainsi à profit l'expertise de chacun et donc augmenter l'efficacité de l'intervention.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, extorsion, etc.), la police doit être contactée comme convenu dans l'entente conclue entre les services de police et le centre de services scolaire.

Nous accompagnerons l'élève qui vit de la violence conjugale ou autre lorsque celui-ci en fera la demande. Nous pourrions également le référer à la ligne 811 Info social en cas de besoin.

MÉTHODE DE SUIVI À PRIVILÉGIER :

- Entre 24 à 48 heures après l'événement, s'assurer que la victime n'est plus intimidée et l'encourager à nous informer si la situation perdure ou se dégrade. Faire un retour auprès de la personne intimidée afin de s'assurer que les gestes ne sont pas répétés et que la personne a obtenu l'aide nécessaire. Même chose pour l'intimidateur (si requis).
- Prévoir des rencontres individuelles de suivi avec les personnes concernées quelques semaines après l'événement afin de s'assurer que la situation est bel et bien réglée. Tenir informées les personnes-ressources.
- Faire régulièrement un retour auprès de l'élève ciblé (ou de la personne) pour s'assurer que les gestes ne se sont pas répétés et que l'élève (ou la personne) a obtenu l'aide nécessaire. L'encourager à venir nous informer si d'autres événements surviennent.
- Selon la gravité de l'événement, un appel aux parents ou au conjoint pourrait être fait afin d'effectuer un suivi de la situation.

RÉFÉRENCES

Fédération des comités de parents du Québec
Repéré à : www.fcpq.qc.ca

Formation plan de lutte et plus FGA, une démarche collective 2020-2021

Règles de vie CFPVD



Centre de formation
PROFESSIONNELLE VAL-D'OR

PLAN D'INTERVENTION POUR UN CLIMAT SCOLAIRE BIENVEILLANT ET SÉCURITAIRE

CE GUIDE A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LE CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE VAL-D'OR DU
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'OR-ET-
DES-BOIS LE 2 JUIN 2021.



NOUS JOINDRE :

Par téléphone ou messagerie texte
819-825-6366

Par courriel
cfpvd@csob.qc.ca

Sur place ou par la poste
700, boulevard des Pins, Val-d'Or (Québec)
J9P 0M4

Par internet
www.cfpvaldor.qc.ca

